

Paiement et réservation

Dois-je avoir un passeport pour participer à la croisière ?

Une carte d'identité en cours de validité est suffisante pour les citoyens de l'Union européenne. Assurez vous de vérifier la date d'expiration.

Quand dois-je payer l'acompte de 30% ?

L'acompte de 30% peut être réglé à la fin du mois de janvier. Nous souhaitons rendre le processus aussi flexible que possible pour nos passagers.

C'est quoi un tarif répéteur et un tarif de lancement ?

Le tarif répéteur est un tarif réservé aux passagers qui sont déjà venu. Un ami ou un membre de votre famille s'ajoute à votre cabine par rapport aux autres années ? Pas de discrimination il bénéficiera aussi du tarif répéteur !

Le tarif de lancement est le tarif publique valable pour toute réservation jusqu'au 01/03/2024

Et si je dois annuler ma croisière cela se passe comment ?

Si vous annulez avant le 31 juillet 2024 alors dans le cadre du meeple club, capitaine meeple vous rembourse intégralement. Après cette date il n'y a pour l'instant pas de possibilité de remboursement. Les négociations sont en cours au près de notre assurance pour voir ce qui est possible de faire

From:

<https://faq.capitainemeeple.com/> -

Permanent link:

https://faq.capitainemeeple.com/doku.php?id=wiki:paiement_reservations&rev=1704918683

Last update: **2024/03/06 19:04**

